

Office fédéral de la culture
Etat-major de la direction
stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Zurich, le 19.9.2019

**Message pour la promotion de la culture 2021-2024 (Message culturel);
Prise de position sur le projet mis en consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir permis de commenter l'ébauche actuelle du message culturel. C'est avec grand plaisir que nous saisissons cette occasion.

En tant qu'association suisse des professionnels de la danse, Danse Suisse représente les danseurs et danseuses professionnels, chorégraphes, professeurs et courtiers et courtières dans toutes les questions de reconnaissance et de pratique professionnelles. Danse Suisse est subventionnée par la OFC dans le cadre du crédit aux organisations culturelles.

Prise de position de Danse Suisse sur le projet de message culturel 2021-2024

A. Renseignements d'ordre général

[1] Le projet montre de manière impressionnante la différenciation sans cesse croissante des formes et des instruments de financement, tout en estompant de plus en plus les frontières entre les différents genres artistiques. Cela devrait se refléter dans la structure du financement, mais il n'y a aucun point de référence dans le message. Le dialogue culturel entre les trois niveaux de gouvernement se déroule à l'intérieur des zones traditionnelles et ne se préoccupe pas beaucoup de leur interpénétration mutuelle ou des liens entre eux.

[2] L'un des points blancs du message est l'économie créative, cette zone à l'interface de la culture et de l'économie, le design artistique au sens large et l'utilisation pratique. Elle se développe

dans un environnement de petites entreprises qui se stimulent mutuellement, souvent à des fins intermédiaires. Et elle gagne en importance sous la forme de start-up avec lesquelles les artistes créateurs prennent pied dans leur métier. La promotion de cette scène est une question de promotion économique et culturelle. Les instruments doivent être coordonnés entre eux.

[3] L'importance croissante des producteurs et des directeurs de production dans de nombreuses branches artistiques - en particulier dans la danse scénique - est à peine mentionnée dans le message. Entre autres choses, elle augmente en raison des exigences de plus en plus grandes en matière de descriptions de projets et de plans d'affaires en matière de financement. Il est donc nécessaire de mettre un terme à cette situation et de réexaminer les exigences en vigueur.

[4] La relation entre les jeunes artistes, les artistes établis et les artistes âgés n'est pas non plus abordée dans la promotion de la production : Avec un nombre sans cesse croissant d'artistes bien formés, mais un financement pratiquement constant, la concurrence s'intensifie. En conséquence, il est nécessaire d'envisager une sélection plus fine, qui peut avoir un impact fort sur les "carrières" et les biographies professionnelles et qui doit donc être discutée avec soin - et de manière sensée dans le cadre du dialogue culturel. Comme auparavant, il n'y a pas d'autre option.

[5] De nombreux projets culturels dépendent non seulement des contributions du secteur public, mais aussi de subventions de fondations et de sponsors. Ces derniers ne sont pas des participants permanents au dialogue culturel national. En conséquence, il n'existe pratiquement pas de politique de financement commune entre les organismes publics et privés. Dans notre pays, où la diversité des organismes de financement est une qualité en soi et où le financement privé vient toujours compléter les ressources limitées du secteur public, une politique coordonnée est nécessaire.

[6] Nous considérons qu'il est impératif pour une société qui s'engage envers la culture de subventionner les organisations de travailleurs culturels professionnels et, par conséquent, nous nous félicitons du fait que les organisations de la KUOR soient davantage subventionnées. Sans le soutien financier du gouvernement fédéral, la plupart de ces organisations ne peuvent agir que dans un cadre très limité ou pas du tout. Outre les activités décrites dans le message culturel, elles sont indispensables en tant que partenaires de dialogue pour les autorités et les institutions, y compris la Confédération et Pro Helvetia.

Les organisations de travailleurs culturels professionnels sont mentionnées dans le message exclusivement en tant que bénéficiaires de contributions. Les organisations de laïcs culturels ont de l'importance au moins en ce qui concerne leur participation à la culture. Ce placement ne rend pas justice à l'importance des deux types dans le développement de conditions cadres favorables à la création culturelle et à son ancrage dans la population. Leur potentiel en tant que partenaires du BAK et du PH a été largement négligé parce que leur expérience, leur proximité avec les créateurs culturels et leurs services sont sous-estimés et négligés ; ils sont plus susceptibles de se voir confier des tâches d'une nature différente que d'entrer dans un discours avec eux au niveau des yeux. Le fait que l'organisation faîtière Suisseculture soit parfois consultée et incluse dans le dialogue culturel est un début, mais ce n'est en aucun cas suffisant.

Des possibilités de dialogue permanent avec les offices fédéraux et les cantons doivent être créées, par exemple dans le cadre du dialogue culturel national. Les associations devraient faire partie de groupes de travail en tant que norme lorsqu'il s'agit de développer et de mettre en œuvre de nouveaux concepts.

Dans la mise en œuvre du règlement relatif à la notion de soutien aux organisations représentatives des professionnels du secteur culturel, il convient de procéder à des adaptations en concertation avec les organisations concernées.

[7] Les créateurs de toutes les branches doivent pouvoir vivre correctement du rendement de leur travail artistique. La promotion de la culture ne devrait avoir qu'une fonction complémentaire et stimulante. Cette maxime exige une politique systématique d'appréciation et de rémunération du travail artistique par ses utilisateurs. Mots-clés : salaires et honoraires raisonnables, rémunération appropriée pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, obligation des artistes et de leurs employeurs (par exemple dans les contrats de subvention) ou de leurs sympathisants de payer des cotisations de sécurité sociale, prise en compte de la rémunération irrégulière des travaux liés aux projets dans le système de sécurité sociale, notamment l'assurance chômage. L'OFC, en collaboration avec l'OFAS, doit concevoir un tel système, obliger ou convaincre les différents acteurs à fournir des prestations suffisantes et rendre compte régulièrement des résultats. Les constatations du type "Systèmes d'incitation et recommandations aux organisateurs et aux institutions pour qu'ils versent aux artistes des honoraires et une rémunération appropriés" (section 2.3.1, p. 20 ci-dessous) semblent faibles et ne reflètent pas la gravité de la situation.

La prise de conscience que la situation financière de nombreux artistes, malgré le succès de leur travail, est insuffisante, doit malheureusement être pleinement confirmée. Nous nous réjouissons qu'à partir de 2021, l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia associent leur aide financière à la condition que les bénéficiaires de l'aide financière respectent les directives des associations professionnelles concernées en matière d'indemnisation des artistes et développent une pratique d'indemnisation appropriée en collaboration avec la scène, les cantons et les villes intéressés.

La couverture de la sécurité sociale devrait également faire partie de la stratégie de promotion. L'Office fédéral de contrôle du crédit devrait également jouer un rôle d'observateur au sein de l'administration, c'est-à-dire exercer un contrôle et, au cas par cas, participer activement à la révision de la législation en matière de sécurité sociale. Les organisateurs et les producteurs doivent également être tenus responsables dans le cadre du financement en ce qui concerne la sécurité sociale de leurs artistes. Par exemple, l'introduction d'un fonds d'assurance sociale pour les artistes sur le modèle de l'Allemagne devrait être envisagée.

Nous attendons également de la BAK, de Pro Helvetia et des autres sponsors culturels publics qu'ils insistent pour que leurs contributions culturelles soient accordées conformément aux lois sur le droit d'auteur et que la BAK plaide au sein de l'administration pour une juste rémunération des auteurs et interprètes.

[8] Promotion précoce des talents : En ancrant la promotion des jeunes talents musicaux dans la Constitution fédérale, il est possible de recevoir des subventions fédérales dans le secteur de la musique pour ce domaine spécifique. Nous nous en félicitons vivement, mais nous espérons que des mesures appropriées pourront également être prises pour les autres disciplines artistiques, notamment pour des raisons d'égalité de traitement.

Exemple : En danse, la promotion des jeunes talents passe par la promotion des chorégraphes. La fonction importante des interprètes n'est pas prise en compte ici, bien que ce groupe apporte une contribution significative au processus créatif, notamment en danse.

Dans le domaine de la danse en particulier, la promotion précoce des talents revêt une importance particulière. Ceux qui ne suivent pas de cours de rattrapage préprofessionnel à partir de l'âge de 10-12 ans n'ont aucune chance d'être acceptés en formation professionnelle à l'âge de 16 ans. Les programmes Arts+Sports des écoles secondaires et des lycées jouent ici un rôle important. Danse Suisse travaille en étroite collaboration avec les autorités compétentes et organise chaque année les Journées du Talent Scouting. Une fois par an, Danse Suisse organise également "Summerdance", un cours d'été intensif pour danseurs talentueux de toute la Suisse. Toutes ces mesures importantes dans le domaine de la promotion des jeunes talents ne peuvent être mises en œuvre dans le secteur de la danse qu'avec des dons privés.

Des mesures ciblées doivent être définies et mises en œuvre avec les organisations divisionnaires pour lutter contre l'inégalité de traitement de la promotion des jeunes talents dans les différentes divisions.

La promotion d'un secteur de l'éducation culturelle devrait faire l'objet d'une augmentation du budget afin qu'elle ne se fasse pas au détriment de la promotion de la culture et des arts, ce qui ne serait pas acceptable.

B. En ce qui concerne la danse

Dans l'introduction, nous notons ce qui suit :

Dans le Message culturel 2016-2020, le chapitre 2 : Art et culture traitait des différentes branches dans leurs propres sous-chapitres. Par exemple, les principes de base et les mesures pour la danse et le théâtre ont été définis spécifiquement pour chaque catégorie.

Dans le projet du nouveau message culturel, le théâtre, la danse, le théâtre, le théâtre musical et le cirque sont désormais regroupés sous le terme "arts du spectacle". Nous rejetons l'idée de regrouper ces différentes catégories sous le terme "arts du spectacle". Cette synthèse ne permet pas de profiler l'identité de ces différents domaines de la création artistique et culturelle. De plus, le message culturel ne rend pas justice aux carrières professionnelles et aux modes de production très différents dans ces domaines artistiques. Nous exigeons que les besoins du théâtre, de la danse, du théâtre musical et du cirque, qui sont spécifiques à chaque secteur, soient définis et pris en compte de manière diversifiée dans les "arts du spectacle" également.

En ce qui concerne les différents chapitres : Le chapitre 2.3.3, en particulier, aborde de nombreux aspects positifs du fait que la danse de scène est également bénéfique. Nous nous en réjouissons ! Nous saluons également l'étude "Panorama Tanz" et ses conclusions. En même temps, nous regrettons qu'en concentrant l'étude sur l'année 2017, on ne puisse faire aucune comparaison avec la situation des années précédentes et qu'on ne puisse donc discerner aucune tendance dans la promotion de la danse. Nous regrettons également que l'étude ait été achevée à un moment où les résultats ne pouvaient plus être inclus dans le message culturel 2021-2024.

Le message ne fait aucune référence à des caractéristiques spéciales qui distinguent notre division de toutes les autres :

[1] La formation pour devenir danseur ou danseuse de scène CFC est en grande partie de la responsabilité de notre association en tant qu'organisation du monde du travail (Ortra) au sens de la législation sur la formation professionnelle. Il en va de même pour la préparation de qualité et soucieuse de la santé à la formation professionnelle. Danse Suisse assume une responsabilité de

conseil, d'accompagnement et de contrôle de la qualité, associée à un effort important de la part du bureau et des experts, qui est déterminante pour le succès de la formation et le bon départ dans la vie professionnelle des danseurs. Cette tâche essentielle - unique dans le domaine de la danse - n'est pas mentionnée en un seul mot dans le message et n'est pas récompensée par un seul franc pour soutenir l'organisation.

[2] Les danseurs/danseuses interprètes d'orientation classique doivent abandonner leur profession à l'âge d'environ 35 ans, parce que le corps ne peut plus faire face aux exigences. En danse contemporaine, l'âge correspondant est d'environ 40 ans. Pendant la seconde moitié de leur vie professionnelle, les professionnels doivent se réorienter et se reconvertir sans que ce ne soit de leur faute. En contact étroit avec Danse Suisse, deux fondations spécialisées existent pour fournir conseils et soutien. Le travail systématique avec les danseurs dans la réorientation et la reconversion est coûteux. Ce travail n'apparaît nulle part dans le message et n'est pas subventionné.

[3] Dans la perspective présentée, la promotion des jeunes talents de la danse scénique doit être conçue différemment à deux égards de celle des autres formes d'art : elle doit inclure explicitement les compétences et aptitudes purement liées à la danse, c'est-à-dire qu'elle doit continuer à promouvoir les danseurs comme danseurs (et pas seulement comme chorégraphes) ; et elle doit commencer peu après 20 ans.

[4] Danse Suisse n'est pas d'accord avec l'innovation prévue en matière de prix de danse (section 2.1.4, page 17). Veuillez-vous référer à notre prise de position ci-jointe.

En ce qui concerne le questionnaire :

1. Mise en œuvre du message culturel 2016-2020

Comment jugez-vous la mise en œuvre du message culturel 2016-2020 par l'Office fédéral de la culture (OFC), Pro Helvetia et le Musée national suisse (cf. point 1.4.1 du rapport explicatif) ?

Fondamentalement, nous estimons que la mise en œuvre du message culturel à ce jour est positive. En ce qui concerne le domaine de la danse et en particulier les tâches de l'association professionnelle, nous regrettons ce qui suit :

- que les subventions ont été réduites par rapport au message culturel précédent, bien que notre association ait déjà signalé à plusieurs reprises au cours des années précédentes que les fonds étaient insuffisants pour accomplir les tâches. Cette réduction des crédits a eu un impact particulièrement négatif en raison de l'élargissement de l'offre de services. En particulier, la fourniture d'informations complètes dans trois langues nationales au lieu de deux a entraîné des dépenses supplémentaires considérables. Dans ce contexte, nous regrettons particulièrement que notre demande visant à ce que l'anglais - la "lingua franca" de la danse - soit autorisé à remplacer l'italien comme troisième langue n'ait pas été acceptée. Avec l'anglais, Danse Suisse atteindrait beaucoup plus de professionnels de la danse dans la scène. Avec peu de moyens financiers supplémentaires, le rayon d'action de Danse Suisse pourrait être considérablement élargi.
- que nos tâches de formation ne pouvaient pas être incluses dans l'entente de rendement. Une tâche traditionnelle des associations professionnelles en général est d'assurer une bonne formation et la reconnaissance des diplômes professionnels. Depuis 2008, la danse est la seule forme d'art en Suisse à avoir une formation professionnelle de

base de danseur de scène (EFZ) et depuis 2013 un diplôme en danse contemporaine et urbaine (HF). Raison : l'entrée dans une formation professionnelle doit avoir lieu très tôt en danse, au plus tard à l'âge de 16 ans, mais en général encore plus tôt.

Pour les deux formations, Danse Suisse est l'organisation du travail et, dans ce contexte, assume des tâches essentielles pour maintenir la reconnaissance professionnelle et le contenu de la formation en fonction des besoins du marché du travail. Nous regrettons donc profondément que l'art. 2, al. a) de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur le concept de subvention pour le soutien aux organisations de travailleurs culturels professionnels (" Organisations dont l'objet principal est l'éducation, la formation ou la science ") ait été interprété, lors de son application, comme signifiant que ces tâches en matière de formation ne pouvaient être incluses dans le contrat de performance et ne pouvaient être prises en compte pour déterminer le montant de la subvention.

Contrairement au secteur de la danse, dans les autres secteurs artistiques, la formation est offerte au niveau des hautes écoles spécialisées, c'est-à-dire que les associations professionnelles n'ont pas à assumer de tâches et de responsabilités dans ce contexte afin de garantir les diplômes. La danse est une exception ici, car l'entraînement doit avoir lieu à un très jeune âge.

- que, dans le règlement précité, article 4, point b), le nombre absolu de membres d'une organisation culturelle sert de base de calcul des contributions et non le pourcentage de représentation par rapport à l'ensemble des professionnels du secteur, ce qui entraîne un déséquilibre entre les secteurs individuels. Nous serions heureux qu'à l'avenir la représentation de la division soit prise en compte, au moins en partie, en pourcentage du nombre de professionnels.

D'une manière générale, nous partageons l'avis de Suisseculture selon lequel, dans la plupart des domaines, les organisations de travailleurs culturels ne sont toujours pas ou pas suffisamment impliquées. Cela a également conduit à des mises en œuvre qui ignorent la réalité et les besoins de la création culturelle dans notre pays.

2. Axes d'action de la politique culturelle de la Confédération

Comment jugez-vous le maintien des trois axes d'action précédents de la politique culturelle fédérale ("participation culturelle", "cohésion sociale" et "création et innovation") et l'ajout de l'accent "numérisation" (cf. point 1.4.2 du rapport explicatif) ?

En principe, Danse Suisse est d'accord avec le maintien des trois axes d'action précédents. En principe, il faut se réjouir que Danse Suisse poursuive l'orientation qu'elle a prise dans la politique culturelle de la Confédération et que cela crée une continuité. Dans les domaines d'action, nous renvoyons à nos considérations au chapitre A. de la déclaration ci-jointe.

3. Poursuite du développement des mesures

Comment évaluez-vous la fixation des priorités en ce qui concerne la poursuite du développement des mesures au cours de la période de financement 2021-2024 (cf. sections 1.4.2.1 à 1.4.2.3 du rapport explicatif) ?

En principe, nous sommes d'accord avec les priorités fixées qui sont fondées sur la continuité. Nous renvoyons également aux chapitres A. et B. de notre avis sur le message culturel 2021-2024.

Nous répondons également aux exigences suivantes de Suisseculture :

2.1.3 Diffusion, promotion et échange au niveau national

Nous saluons les efforts de Pro Helvetia et des villes et cantons intéressés pour créer des réseaux interrégionaux sectoriels qui contribuent à améliorer la diffusion des œuvres artistiques et à favoriser les échanges entre les différents groupes sociaux et culturels d'une région linguistique.

Nous saluons expressément les mesures prises par la Confédération et Pro Helvetia et prévues pour l'avenir dans le domaine de l'interculturalité. Dans ce domaine, nous devrions nous efforcer d'intensifier la coopération avec les organisations existantes. La question se pose de savoir s'il n'est pas possible de déléguer des tâches dans le cadre d'un mandat de prestations au lieu de créer des structures parallèles coûteuses au sein de Pro Helvetia. Dans ce domaine également, la coopération avec les associations professionnelles devrait être recherchée, la plupart d'entre elles disposant également d'un pool d'expérience avec leurs membres.

Nous nous réjouissons de la nécessité d'agir dans le domaine de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel et saluons les mesures prévues dans ce domaine. Cependant, nous aimerions voir des objectifs concrets pour une "participation appropriée", comme nous les connaissons déjà grâce à la promotion sélective des films.

Nous soutenons les demandes de l'industrie cinématographique de prendre en compte les coûts des soins aux enfants et aux parents âgés dans la préparation et l'évaluation des budgets des projets avec des fonds supplémentaires. Il s'agit là d'une contribution importante à l'égalité des sexes dans la promotion culturelle.

Nous saluons également les intentions dans le domaine de la médiation artistique. Dans le domaine des projets de médiation, cependant, l'intention exprimée de coopérer avec les partenaires doit se faire sur un pied d'égalité. La création artistique et la médiation artistique ne doivent pas se faire concurrence. La promotion de la médiation artistique ne doit pas être financée aux dépens de la promotion de la création artistique. Il n'est pas acceptable que des fonds soient retirés aux auteurs afin de servir de médiateurs pour leurs œuvres, d'autant plus que les artistes eux-mêmes sont les médiateurs culturels les plus efficaces.

2.4 Patrimoine culturel

2.4.2.3 Contributions d'exploitation aux réseaux de tiers

Dans le domaine "Réseaux de tiers", des archives importantes sont soutenues pour différents secteurs. Il n'y a pas d'objection à l'inclusion de "Bibliosuisse" et à une contribution à l'expansion de la Fotostiftung. Toutefois, cela ne peut se faire que si les fonds nécessaires sont mis à disposition. Dans le cas contraire, il y a lieu de craindre des coupes dans les réseaux précédemment soutenus, qui doivent déjà fonctionner avec des fonds limités.

Nous attendons de la Confédération qu'elle s'engage dans les années à venir dans un dialogue interdépartemental afin d'affiner les domaines de la promotion culturelle et de coopérer plus étroitement avec d'autres départements et offices fédéraux sur d'autres tâches.

En particulier, nous rejetons une réduction budgétaire pour SAPA. La création culturelle dans les arts de la scène a connu un grand essor au cours des 50 dernières années. La Fondation SAPA est soutenue dans sa fonction de réseau dans le domaine du patrimoine audiovisuel. Cependant, ses missions vont bien au-delà du patrimoine audiovisuel dans le domaine des arts du spectacle. 90% des collections se trouvent dans le secteur analogique et des mesures urgentes doivent être prises pour les conserver, les numériser et les conserver à long terme. Le patrimoine audiovisuel de la danse a d'abord été systématiquement enregistré par le mediathek tanz, qui a ensuite été transféré à la SAPA. Le patrimoine audiovisuel est particulièrement important dans la danse en tant qu'art en mouvement. Une grande partie de cette collection a été enregistrée sur des supports (par exemple des cassettes vidéo) qui sont aujourd'hui gravement menacés par la dégradation. Si la conservation, la numérisation et l'archivage à long terme de ces supports ne peuvent être entrepris dans un avenir proche, la production de danse en Suisse perdra une part importante de son histoire et les études sur la danse perdront des sources importantes pour la recherche.

4. Révision de la Loi sur le cinéma

(Nous sommes d'accord avec la déclaration de Suisseculture à cet égard)

5. Autres adaptations législatives

Nous nous opposons à la suppression de l'art. 18 LFK et à la suppression de la contribution fédérale à la Ville fédérale de Berne. La contribution devrait être maintenue au niveau actuel.

Justification : Les subventions aux grandes institutions culturelles bernoises (KTB, Historisches Museum) peuvent sembler indispensables ou pourraient être compensées par les organismes de financement traditionnels. D'autre part, l'instrument de financement "Hauptstadtkulturfonds" est une réalisation concrète qui n'est possible que grâce à la contribution de la Confédération à Berne. Le concept du fonds peut être développé davantage. Cependant, les pierres angulaires - la coopération entre une grande variété de créateurs et d'institutions culturelles sur un sujet socialement et politiquement pertinent - sont convaincantes. Il est également souhaitable de renforcer systématiquement la coopération de la ville avec d'autres Etats par le biais de leurs ambassades à Berne. Cela peut contribuer à l'interculturalité et à la compréhension mutuelle. Ici, c'est la danse, qui se passe de mots et qui est décisive pour l'essence des cultures respectives, qui est d'une grande importance.

6. Ressources financières pour la mise en œuvre du message culturel 2021-2024

Comment évaluez-vous les ressources financières affectées à la mise en œuvre du message culturel 2021-2024 (cf. point 4 du rapport explicatif), qui s'élèvent à CHF 942,8 millions ? Comment évaluez-vous les priorités fixées en ce qui concerne les ressources financières fournies ?

Nous sommes très satisfaits de l'augmentation prévue des ressources financières et nous nous en félicitons expressément. Cependant, nous considérons toujours que les ressources financières allouées à la mise en œuvre du message culturel sont insuffisantes.

En particulier, nous constatons une demande accrue dans les domaines suivants :

- Contribution à la Ville fédérale de Berne
- Contribution à SAPA
- Soutien accru à la médiation culturelle et à la participation culturelle
- Augmentation de la contribution KuOr afin que l'inclusion de nouvelles organisations n'entraîne pas une réduction des subventions actuelles ni même l'exclusion des organisations de travailleurs culturels professionnels.
- Attribution d'une compensation de l'inflation sur les subventions dans la même mesure que dans l'administration fédérale
- Soutien renforcé de Danse Suisse pour les tâches décrites au chapitre B de la déclaration ci-jointe.

Nous partageons d'ailleurs l'attitude de Suisseculture :

"De même, les fonds destinés aux nouvelles tâches de Pro Helvetia, comme c'est le cas : Le soutien aux tournées également en dehors de l'Europe, l'élargissement des concepts d'œuvres à soutenir, l'élargissement à d'autres participants (curateurs, producteurs, etc.), le développement ou la systématisation du soutien aux nouveaux genres ne seront pas suffisants. Ces nouvelles tâches ne doivent pas être mises en œuvre au détriment d'activités antérieures, mais doivent être financées en plus.

En outre, dans divers domaines (p. ex. contribution à des revues littéraires, réception de la contribution à la capitale fédérale), les contributions supplémentaires doivent être (ré)interrompues. Ces contributions ne peuvent pas non plus être faites aux dépens de subventions déjà accordées. Le cadre financier prévu doit être augmenté en conséquence.

Prise de position de Danse Suisse sur le projet de message culturel 2021-2024,

Position sur l'art. 2.1.4 Prix suisses

Danse Suisse se réjouit de l'adaptation de la dotation du Grand Prix Tanz à celle du Grand Prix Theater et de l'organisation annuelle du gala de remise des prix. Cependant, nous rejetons fermement la fusion des prix de danse avec les prix de théâtre, y compris le cirque, le théâtre de rue, le théâtre de spectacle et le théâtre de figures sous le titre "Prix de scène suisses". Et nous nous opposons à ce que le Grand Prix ne soit décerné à l'avenir qu'à une seule des catégories regroupées sous la rubrique "Prix d'étape suisses".

Voici nos raisons :

Prix Suisses de la danse – des prix indépendantes pour un art indépendante !

Les professionnels de la danse et les organisations de danse, en particulier l'association professionnelle Danse Suisse, s'engagent depuis longtemps pour la reconnaissance de la danse en tant que discipline artistique indépendante.

L'institution des Prix Suisses de la danse, décernés par l'Office fédéral de la culture en 2013 a marqué une étape importante dans la réalisation de cet objectif. A partir de 2021, l'Office fédéral de la culture entend fusionner l'attribution des prix de danse avec celle des prix de théâtre, Nouveau Cirque, Art de la Rue et théâtre de marionnettes.

Danse Suisse déplore cette décision et demande que la remise des prix reste indépendante, afin que la danse continue à être perçue comme un art à part entière. Par cette fusion, la scène de la danse perd sa "propre" soirée de gala, et, avec elle, une soirée qui crée une identité, apporte une estime illimitée à la danse et la présente en public comme une forme d'art indépendante.

Même la tendance actuelle à l'interdisciplinarité sur scène ne justifie pas une fusion des prix de danse et de théâtre, car seule l'indépendance de chaque discipline peut garantir une haute qualité artistique dans la coopération.

Danse Suisse revendique tout particulièrement **le maintien des prix pour les danseuses / danseurs exceptionnel-le-s**. Selon l'Office fédéral de la culture, ils seront supprimés à partir de 2021. En ne primant plus l'interprétation des danseurs et leur contribution créative dans la promotion des œuvres chorégraphiques, c'est la profession même de danseuse / danseur qui ne sera plus valorisée. Les prix d'interprétation jouent ici un rôle important dans la perception et considération du métier de danseur et les qualifications professionnelles créées ces dernières années.

La voix des professionnels de la danse

«Die Schweizer Tanzpreise ab 2021 in einen Pool von «Schweizer Preise für darstellende Künste» zu versenken ist falsch!

Auch wenn ich sonst kein Freund von Trennungen bin - sind sie in diesem spezifischen Fall nicht nur sinnvoll - sondern zwingend.

Kaum hat die permanent diskriminierte «Kunstform Tanz» einmal ihr eigenes Fenster und ihre Plattform genehmigt gekriegt, um endlich geballt und in einer repräsentativen Schnittmenge einmal jährlich ihr Schaffen einer interessierten Öffentlichkeit zu zeigen - wird ihr diese wieder genommen. Und wer daran glaubt, dass **sie** in diesem «neu angedachten Pool», der mit «den wachsenden Gemeinsamkeiten der darstellenden Künste und ihrer tendenziell steigenden Interdisziplinarität» argumentiert, - gleichberechtigt zu den anderen Künsten - mit Preisen und Geld - ausgestattet würde, muss naiv sein. Diese Entscheidung ist für mich ein «no go»! Aber sie verwundert mich nicht...»

Martin Schläpfer

Empfänger Grand Prix Tanz 2013

Chefchoreograph & Künstlerischer Direktor
Ballett am Rhein Düsseldorf Duisburg
designierter Leiter des Wiener Staatsballetts

«Theater and Dance are two different forms of performances. They are two different platforms which requires their own recognition and their own supports.

Perhaps from a spectator's point of view, they see dancers and actors belonging to the same platform because we are performers.

True, we are performers. We are to tell stories, to entertain. However, the fundamental craft we deliver are different. Dancers has years of physical training to master the craft of expressing movements through music. A craft that is with body language. While theater is with text.

These are just two different forms of technique and talents. A dancer may not have speaking talent while an actor may not have any body coordinations or musical ears. One can't compare.

Art and Culture always suffers from financial difficulties. Mixing the pot of arts to save financial costs would be a pity. The fundamental of each art should be recognize on its own pure form.

How we treat the fundament is how we also educate the next generation. »

Yen Han

Solistin Ballett Opernhaus Zürich,
Schweizer Tanzpreise 2013, «Herausragende Tänzerin»

« En 2017, j'ai reçu ce coup de téléphone m'annonçant que l'on me décernait un Prix Fédéral, en tant que « Danseuse Exceptionnelle ».

Cela m'a immensément touchée.

L'investissement physique et mental sont gigantesques, et pourtant le danseur est toujours et encore sensiblement moins bien rémunéré qu'un comédien. C'est ainsi. 10 ans d'apprentissage et 30 ans de carrière dédiée à défendre des œuvres, à structurer, tordre le corps, améliorer et maintenir la technique quotidiennement. A répéter, répéter et répéter encore et encore malgré un corps parfois en souffrance. C'est un métier magnifique, une passion mais c'est un métier très exigeant, pour ne pas dire usant.

Si ce Prix n'existait pas, cela ne changerait rien. L'investissement serait le même parce que cela ne peut pas être autrement. Pourtant je pense qu'il est important de récompenser la valeur d'un interprète. C'est une immense responsabilité que de défendre et d'investir l'œuvre d'un chorégraphe sur un plateau. Même si la structure chorégraphique est solide, un mauvais interprète pourrait détruire le potentiel d'une pièce, contrairement à un bon interprète. Personnellement j'ai très à cœur cette responsabilité et ne la minimise pas. Il m'est arrivé de voir des pièces médiocres, et pourtant d'être touchée et complètement transportée grâce à la qualité de l'interprète.

Une carrière courte. Impossible d'arriver jusqu'à l'âge de la retraite en dansant. Peu probable en tous cas. Peu probable aussi de pouvoir mettre de l'argent de côté pour pallier aux années où nos corps seront périmés.

Les passions et les dévouements ont aussi leur revers de médaille.

Très franchement, ce Prix je l'ai reçu comme un « merci ». Il a, mine de rien, eu l'effet d'un baume de douceur et allégé beaucoup de choses liées à l'exigence hors normes, parfois, de cet art.

Me concernant, je ne me suis jamais vue comme une danseuse « Exceptionnelle » et en cela, le titre me dérange. Je pense qu'une récompense à un danseur est suffisante sans avoir à y ajouter le terme « Exceptionnel ». Cependant, ce prix, outre l'aspect financier, qui disons le n'est pas négligeable considérant nos revenus, et la courte durée du métier, est une belle reconnaissance du métier de « danseur ». Métier que la Suisse reconnaît en investissant dans des écoles de danse de Haut niveau. Il est juste à mon sens que l'on ne confonde pas les disciplines car elles ont chacune leurs spécificités.

Je remercie la Suisse de l'existence de ce Prix qui met en lumière la carrière et l'investissement du Danseur tout comme il y a des Prix qui félicitent des œuvres, des chorégraphes. Je me réjouis que d'autres danseurs puissent aussi en bénéficier. »

Tamara Bacci

Danseuse

Prix Suisses de danse 2017, « Danseuse Exceptionnelle »

« La danse est historiquement sous représentée, elle n'a jamais atteint ni les moyens institutionnels, ni la reconnaissance publique qu'elle mérite et notamment en comparaison au théâtre. **Je pense qu'il est essentiel qu'il existe un prix spécifique pour cette pratique, qui a une histoire, un langage et un futur qui lui est propre !**

La visibilité et la reconnaissance de la danse est justement en train d'apparaître de plus en plus nettement en Suisse ces dernières années, que ce soit à travers la reconnaissance de nos professions dans la constitution, la création des écoles supérieures et la visibilité de nos spectacles en Suisse et à l'international grâce aux tournées des compagnies.

Mais c'est aussi grâce au Prix Suisse de la Danse, que notre pratique rayonne dans la sphère publique et atteint ainsi un public très large ! Retirer les Prix Suisse de la Danse, serait à mon avis, un triste retour en arrière ! »

Yasmine Hugonnet

danseuse et chorégraphe

Cie. Compagnie Arts Mouvementés

Prix Suisses de Danse 2017, « Création actuelle de danse »

«Dance in Switzerland is deeply imbedded in the culture and is internationally recognized for it's very high professional level. It should be celebrated! It would be completely inappropriate to diminish the importance of this art form by doing away with the Swiss Dance Prize. »

Amanda Bennett

Direktorin Ballettschule Theater Basel

Leiterin der Beruflichen Grundbildung

Bühnentänzerin / Bühnentänzer EFZ, Fachrichtung Klassischer Tanz

« En Suisse, la reconnaissance du métier de danseur-euse interprète est très récente. Il aura fallu attendre 2010, rappelons-le, pour que s'ouvre le premier CFC de danse classique à Zurich. Un an après, en 2011, Genève ouvre au sein du CFP Arts celui pour la danse contemporaine. Puis ce fut au tour de Bâle et dès cette année de Luzern pour l'orientation en comédie musicale. Ces décisions et engagements politiques ont confirmé, validé la nécessité de soutenir, valoriser, développer la formation dans le domaine chorégraphique. Depuis toujours l'interdisciplinarité est omniprésente dans les Arts vivants. La porosité est de fait intrinsèque à tout acte créatif, nous le savons. Faut-il pour autant supprimer les cérémonies qui honorent chaque domaine ? Valoriser les excellences de chaque discipline, le temps d'une soirée permet cela et plus encore : il mobilise, crée du lien et nous renforce. »

Rachel Bénitah

Doyenne Arts vivants

Formation professionnelle initiale de

danseuse interprète / danseur interprète CFC, orientation Danse contemporaine

CFPA Genève

« Il est important que les Prix de la Danse Suisse restent indépendants. Si aujourd'hui, les différentes expressions artistiques fusionnent sur scène, la formation du danseur, le moment de fin de carrière, et certains aspects de la profession sont particuliers. Au niveau politique et face à l'opinion publique, il est important que la danse garde sa spécificité, et ainsi, un prix distinct pour cette discipline. »

Guilherme Botelho

Directeur - Chorégraphe Alias compagnie

Prix Suisses de Danse 2013, « Création actuelle de danse »

« Je n'aime pas trop les cases, les frontières fermées. Je suis pour l'inter- et la pluri-disciplinarité entre les expressions. Néanmoins, chaque discipline artistique a également besoin d'organiser, et célébrer, sa spécificité.

C'est pourquoi, je suis contre le projet des Swiss Dance Prizes de fusionner avec les Prix du Théâtre.

Historiquement, la danse a toujours été le parent pauvre des arts de la scène, restant sous la tutelle des disciplines du théâtre (au niveau des sections d'octroi de subvention), de l'opéra (dans la structuration des grandes institutions), ainsi que de la musique (dans l'enseignement dans les écoles).

Ce n'est que très récemment que la danse a enfin été reconnue comme une discipline artistique et une profession méritant des articles de loi adéquats ainsi que des structures organisantes, structurantes, soutenantes et honorantes à part entière.

Le fusionnement est un retour en arrière qui enlèverait à la danse son statut d'asile pour un nombre infini de formes alternatives qui se sentent at home sur la Planète Danse et nul part ailleurs. »

Foofwa d'Imobilité,

danseur-chorégraphe,

Prix Suisses de Danse 2013, Danseur exceptionnel

«Im Tanz ist der Körper alles. Durch den Körper allein können Tänzerinnen und Tänzer auf der Bühne alles ausdrücken, was unser Leben ausmacht. Dies unterscheidet den Tanz von jeder anderen Kunstform. Deshalb ist es wichtig, den Tänzerinnen und Tänzern eine eigene Bühne für die Verleihung von Preisen zu bieten und sie nicht einfach als Teil der darstellenden Künste sichtbar zu machen. Nur dies verhilft ihnen alle zwei Jahre zu ungeteilter Aufmerksamkeit für ihre Arbeit. Darin liegt das, was kein Geld ersetzen kann: Anerkennung.»

Christoph Reichenau

Fürsprecher, Bern

Ehrenpräsident Danse Suisse

« La première chose que je trouve aberrante est que cette décision ait été prise sans consultation des milieux professionnels. Après on peut argumenter des deux côtés, mais on ne nous laisse pas le choix dans ce cas précis.

Deuxièmement, dans le descriptif ils parlent des arts de la scène au sens large : théâtre, danse (contemporain, ballet, jazz, hip-hop, traditionnel ?), cabaret, cirque, arts de la rue, marionnette. Par contre dans les catégories des prix, ils précisent uniquement le théâtre et la danse. Comment on va faire si tout à coup il y a 3 spectacles de cirque, 2 marionnettes, et 2 cabarets extraordinaires ? Dans quelle catégorie les mettre ? Je suis bien évidemment pour le partage, mais le spectre « arts de la scène » pour un prix qui est sensé relever de l'excellence me semble vraiment trop vague. On va perdre les spécificités dans chaque domaine et on se retrouvera avec les prix consensuels et collégiaux. De plus, avec toutes ces disciplines et sous-disciplines, qui sera expert pour pouvoir juger de la qualité artistique ?

Et finalement, je suis à 100% d'accord pour défendre le prix de l'interprète. Aujourd'hui plus que jamais, on s'éloigne des modèles où le/la chorégraphe tout puissant/e dirige un groupe de danseurs qui suivent docilement les instructions et se laissent diriger pour servir de médium. C'est une vision très-très-très rétrograde des danseurs.

Les interprètes sont devenu-e-s des artistes chorégraphiques à part entière. Ils/elles participent activement, c'est à dire physiquement et avec leurs idées, concepts, à la création. Les chorégraphes ont besoin que les interprètes puissent faire des propositions alternatives aux leurs, pour pouvoir nourrir la création. Si on enlève le prix de l'interprète, on enlève la chance à 95% des artistes qui travaillent dans la danse, qui font le corps de ce métier, d'être célébré pour un court moment. C'est très injuste par rapport à leur/notre (car je me considère toujours plus interprète que chorégraphe) engagement. »

Gabor Varga

Danseur, chorégraphe,

Cie. József Trefeli & Gábor Varga

Prix Suisses de Danse 2017, « Création actuelle de danse »

« Ayant appris qu'il est question de fusionner les prix des différents arts de la scène que décerne l'Office fédéral de la culture, je tiens à faire connaître ma désapprobation. Il a fallu des décennies pour que la danse s'émancipe de l'opéra et soit considérée comme un art à part entière jouissant de son autonomie. Et voici que maintenant, ainsi que cela se fait déjà, hélas, dans certaines villes et cantons, la Confédération envisage un absurde retour en arrière.

Je souhaite vivement que l'OFC reconsidère sa décision. »

Jean Pierre Pastori

critique et écrivain de la danse

Fondateur des Archives suisses de la danse

« La danse a besoin d'autonomie et visibilité, car sa reconnaissance dans la société civile est encore jeune et fragile.

Le prix fédéral de la danse est une occasion rare de célébrer la danse comme un art à part entière, et indépendante. »

Marco Cantalupo et Katarzyna Gdaniec

Directeurs et chorégraphes de la Compagnie Linga

Grand Prix de la Fondation Vaudoise pour la Culture, 2012

Prix Jeunes Créateurs Danse de la Fondation Vaudoise
pour la promotion et la création artistique, 2001

Prix Suisses de Danse 2019, « Création actuelle de danse »

« Ich gehe mit Danse Suisse einig und plädiere für die Beibehaltung der eigenständigen Tanzpreise. »

Tina Mantel

Choreographin, Tanzpädagogin, Zürich
